

PURU CHALLENGE RACE

PORT BOURGENAY

GETXO

PORT BOURGENAY

Du 24 juillet 2021 au 6 août 2021

Départ le 28 juillet 2021

ORGANISATION

**Versace Sailing Management
Fédération Française de Voile**

CLASSE MINI

INSTRUCTIONS DE COURSE



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

1.1 Navigation nocturne

Entre le coucher et le lever du soleil, les feux réglementaires de navigation doivent être allumés (une avarie de l'installation ne peut être invoquée pour se soustraire à cette obligation) et les règles du Chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus entre les bateaux en course. Elles sont remplacées par la partie "B" (règles de barre et de route) du Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).

Les RCV du chapitre 2 s'appliquent au départ jusqu'à 25 milles de la ligne de départ, puis à nouveau à l'arrivée à partir de 25 milles de la ligne d'arrivée, pour les parties de course couvertes de jour. Entre ces deux zones, elles sont remplacées par la partie B du RIPAM.

L'heure locale du coucher du soleil et l'heure locale du lever du soleil sont fixées à 21h30 et 6h45 pendant toute la durée de l'épreuve.

1.2 Navigation avant le départ

Voir guide Mini édition 2021 (articles E-18 ; J-20 et J-28).

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau d'affichage officiel sera disponible uniquement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.puru-challenge-race.com/tableau-officiel/>

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC course.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

La présence de chaque skipper et de son bateau est obligatoire aux dates et heures indiquées ci-dessous.

6.1 Samedi 24 juillet 2021

08h00 : Heure limite d'arrivée des bateaux au ponton course.

Samedi 24, dimanche 25, lundi 26, mardi 27 juillet 2021

09h00 à 12h30 : Ouverture de la chaîne d'inscription, contrôles de jauge et d'équipements.

14h00 à 18h00 suite des inscriptions, contrôles de jauge et d'équipements.

Mardi 27 juillet 2021

17h00 : Heure limite de dépôt des déclarations de départ.

17h30 Briefing météo, IC et départ 1^{ère} étape

Mercredi 28 juillet 2021

09h00 Mise en configuration de course

10h00 : Départ ponton

12h00 : Premier signal d'avertissement course 1

Vendredi 30 et samedi 31 juillet 2021

Arrivées à Getxo

Lundi 02 aout 2021

18h00 : Briefing météo et départ 2^{ème} étape

Mardi 03 aout 2021

09h30 : Mise en configuration de course

10h30 : Départ ponton

13h00 : Premier signal d'avertissement course 2

Jeudi 5, vendredi 6 aout 2021

Arrivées à Port Bourgenay

Vendredi 6 Aout 2021

Une remise des prix des prix aura lieu à **huit-clos**.

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE ET ORGANISATION

Le pavillon de classe est le pavillon « MINI 650 »

Pavillon « Port Bourgenay » dans le pataras

Dans l'étai au port et pendant les sorties et entrées aux port le pavillon « PURU »

8. ZONES DE COURSE

La zone de course se situera dans le golfe de Gascogne.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.3 Bouée de dégagement

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

10. MARQUES

Les marques sont définies en **annexe**, de la course correspondante.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP]

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques), les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation par les présentes IC (précisées dans l'annexe 2) dont les zones aquacoles de l'Ile d'Yeu et du pertuis Breton, le parc éolien de Guérande.

Il est de la responsabilité des skippers de connaître et de respecter les zones interdites ou réglementées. Un bateau enfreignant cette IC pourra, après instruction, être disqualifié. Ceci modifie la RCV 56.2.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

Si un bateau du Comité de Course, dûment identifié, est stationné à côté de la marque de départ les concurrents ne doivent pas passer entre la marque et le bateau, depuis le signal préparatoire, jusqu'à ce qu'ils aient pris le départ après réparation des fautes éventuelles.

Toute infraction à cette disposition fera l'objet d'une réclamation, qui après instruction par le Jury, pourra donner lieu à une pénalité minimum de 30 minutes.

2. Quand, pour des raisons techniques et/ou en cas de circonstances exceptionnelles, un bateau ne peut pas prendre le départ dans le délai précisé ci-dessus, il pourra cependant être autorisé par le Comité de Course, à prendre le départ au-delà de ce délai, à condition de respecter les dispositions suivantes :

- avertir immédiatement le Comité de Course de son problème technique
- préciser le délai qui lui est nécessaire pour réparer.

Le Comité de Course pourra alors lui accorder l'autorisation en lui indiquant l'heure à laquelle il pourra prendre le départ et, le cas échéant, un nouveau point de départ et une éventuelle première marque à passer.

12.3 Rappel individuel

Conformément à la règle test RE 21-01 de W.S, les bateaux identifiés OCS au signal de départ seront si possible avertis par le Comité de Course, par VHF sur le canal de course, au plus tôt 2 minutes après le signal de départ. L'absence d'avertissement VHF ou de réception de cet avertissement ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b).

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours à ou après son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément de la définition Prendre le départ, il peut revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, mais, s'il ne le fait pas, la pénalité de départ doit être de **huit** heures ajoutés à son temps de course.

Les bateaux OCS, qui ne reviendraient pas prendre le départ seront pénalisés sans instruction de **8** heures sur leur temps de course.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Le départ (RCV 26) est modifié comme suit :

TEMPS	PAVILLON	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
8'	Avertissement « Classe MINI »	Un	Avertissement
4'	P, I, Z/I, U	Un	Préparatoire
1'	Affalé du signal Préparatoire	Sifflet	Minute
0	Affalé Signal Avertissement	Un	Départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS, REDUCTION OU ANNULATION D'UNE COURSE

13.2 Dans les cas prévus par la RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2[©],

a) Le comité de course pourra réduire ou annuler une étape en cours.

b) La Direction de course ou le Comité de Course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer.

Ces modifications ou directives de la direction de course seront transmises aux skippers, par VHF, par l'intermédiaire des bateaux accompagnateurs. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales et accuser réception

Une réduction pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes IC. Ceci modifie RCV 32 et 33.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La position et la description de la ligne d'arrivée sera précisée dans les **annexes** étapes.
- 14.2 Tous les concurrents doivent s'annoncer au Comité de Course par VHF sur le canal de course une **demi-heure** au moins avant de franchir la ligne d'arrivée. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé de réception du Comité de Course. De nuit, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile avec leur lampe torche au passage de la ligne d'arrivée.
- 14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
4. Les arrivées des parcours sont définies en annexes parcours. Un bateau Comité pourra se tenir à proximité de la marque d'arrivée. L'absence de bateau Comité ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie RCV 62). Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée précise.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Pénalités de remplacement pour une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité à la discrétion du Jury
- 15.4 Un voilier responsable d'une collision ayant entraîné de sérieux dommages pour l'un ou l'autre des bateaux est passible d'une pénalité de 4 heures jusqu'à DSQ.
Si le bateau endommagé est contraint d'abandonner (RCV 44.1.b), le voilier fautif doit abandonner sous peine de disqualification.
Quand un dommage important résulte d'une collision, un voilier prioritaire qui a eu la possibilité mais a omis d'effectuer une tentative raisonnable pour éviter la collision, est passible d'une pénalité de 4 heures à DSQ.
- 15.5 Classement au temps
Les voiliers enregistrés « D.N.C, D.N.S, DNF, DSQ, RET » sur une étape se verront attribuer, sans instruction, un temps de course correspondant au temps de fermeture de ligne, ou l'heure d'arrivée du dernier, plus 48 heures.
Les voiliers enregistrés « NSC » sur une étape se verront attribuer, sans instruction, un temps de course correspondant au temps de fermeture de ligne, ou l'heure d'arrivée du dernier, plus 24 heures.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Il n'y a pas de temps limite pour le premier bateau pour finir un parcours.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai correspondant au temps de course du **troisième** bateau de chaque catégorie, ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Ce délai est de :
- 30 heures pour la première étape
- 24 heures pour la seconde étape
- 16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans

instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) aura son temps de course augmenté de 36 heures. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini. En cas d'arrivée de nuit entre 21h00 et 08h00, ce dépôt devra être effectué avant 10h00.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur le tableau officiel.
- 17.3 Des avis seront si possible affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC course, ou en visioconférence. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille.
 - Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la RCV 66.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le classement sera effectué par cumul des temps de course des concurrents lors des deux étapes. En cas d'égalité, le concurrent ayant le meilleur temps sur la deuxième étape sera déclaré vainqueur.
- 18.2 Un classement sera établi pour chacune des catégories suivantes :
- Prototypes solitaires
 - Prototypes doubles
 - Séries solitaires
 - Séries doubles

19. REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

1. Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur. La quantité de boissons en contenants de moins de 10 litres est limitée à 10 litres par coureur.

	SOLITAIRE		DOUBLE	
	Minimum obligatoire	Maximum autorisé	Minimum obligatoire	Maximum autorisé
1 ^{ère} étape 345 NM	10 l	20 l	20 l	40 l
2 ^{ème} étape 245 NM	10 l	20 l	20 l	40 l

- 19.2 Il appartiendra à chaque skipper de faciliter la pose des plombages prévus par les Règles de Classe et d'en vérifier l'intégrité.
A partir de 09H00 le samedi 24 juillet 2021, durant l'escale et jusqu'à la fin de la course le 6 août 2021 à Port Bourgenay, les bateaux ne doivent pas quitter leur poste d'amarrage sauf accord écrit du Comité de Course et/ou du Directeur de Course.
3. Un voilier non conforme pourra être, à la discrétion du Jury, pénalisé ou disqualifié (DP).
4. Livre de bord et cartes : à l'arrivée de la course, lors de l'émargement retour, chaque concurrent devra fournir à l'organisation son journal de bord et les cartes ayant servi à sa navigation.
Tout manquement à cette règle pourra, après décision du Jury, être assorti de pénalités.
Le journal de bord devra comporter au minimum deux fois par jour les données suivantes:
- cap
 - loch
 - observations météo

- position estimée
- contacts radio avec tout autre concurrent ou bateau accompagnateur

La liste des cartes obligatoires est précisée dans l'Avis de Course.

- 19.5 **Abandon: Tout concurrent qui abandonne ou qui relâche dans un port doit le signaler, dans les plus courts délais et obligatoirement par téléphone, à la direction de course, au :**

+ 33 (0)7.72.01.26.81

dès son retour à terre, faute de quoi le Jury pourra prononcer sa disqualification.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir la Direction de Course ou le P.C Course de son abandon pourra être refusé ultérieurement à une autre épreuve en application de la RCV-76.1.

6. Des contrôles de passages pourront être effectués par l'organisation à différents points du parcours.

- 19.7 **Changement d'équipier au cours de l'épreuve**

En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre de l'équipage doit être demandé par écrit au Comité de Course qui pourra exiger un certificat médical.

8. **Escale technique**

Un voilier a le droit de relâcher dans un port suivant les conditions définies par l'article « E-23-g » du guide Mini, et conformément à la RCV-42.3(i).

Le temps limite de tout voilier en escale technique ne pourra dépasser 12 heures à chaque étape et ce quel que soit le nombre d'escale, à partir du moment où il touchera terre, jusqu'au moment où il reprendra la course. Passé ce temps de 12 h, il sera classé DNF sur l'étape.

- 19.9 **Veille radio et AIS**

En course, les skippers devront rester en veille permanente VHF sur le canal de course.

Le canal de course est le canal VHF 72. **Il est rappelé aux skippers que la veille canal 16 est obligatoire à la mer pour tout navire équipé de VHF.**

Le transpondeur AIS devra être en mode réception et émission en permanence.

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP]

Les contrôles de jauge et de matériel de sécurité seront effectués avant le départ du samedi 24 juillet 09H00 au mardi 27 juillet 17H00.

Des contrôles de jauge et de matériel de sécurité pourront être effectués à tout moment pendant l'escale et les arrivées.

22. BATEAUX OFFICIELS ET COMMUNICATIONS

L'usage des canaux de course doit être réservé à des communications de service brèves.

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

La veille VHF permanente est obligatoire (canaux 16 - 72) ainsi que la réponse aux appels des bateaux pointeurs. Les vacations obligatoires auront lieu à 8h00 et 19h00 (locale). L'absence de réponse pourra être pénalisée par le Jury (DPI).

L'usage des **téléphones mobiles est interdit**, pendant toute la durée de la course ; ceux-ci **devront être déposés** auprès de l'organisation lors de l'émargement départ.

Le canal VHF affecté pour l'épreuve est : **Canal 72**

L'absence d'information, la divulgation d'informations, erronées ou non, sur ce canal ne pourra donner lieu à une demande de réparation.

23. ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent rester à bord.

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27. PRIX

Des prix seront décernés comme stipulé dans AC 12

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course :	Patrick MAURIN
Président du comité technique :	Hervé CHASTEL
Président du jury :	Remy LAURENT
Juge :	Bertrand CALVARIN

Directeur de course :	Denis HUGUES
Directeur de course adjoint	Annabelle MOREAU